



Union Départementale
des Syndicats CGT
8, Place Malus
18000 BOURGES

-0-0-0-

ISSN 1168-0423
Prix : 0,15 €

Dispensé du Timbrage
Bourges CTC

P

PRESE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Déposé le 21.10.2010

Edito

LA MOBILISATION NE SE DEMENT PAS

Avec près de 23.000 personnes rassemblées dans le département, la journée du 19 Octobre a confirmé l'opposition grandissante des salariés à cette contre-réforme des retraites, avec un fort soutien de l'opinion publique.

De ce point de vue, l'avis de nombreux lecteurs qui s'expriment dans la presse locale est significatif de la prise de conscience de la nocivité de cette « réforme » :

- > Protestations contre les Sénateurs « moutons menés par le berger de l'Elysée ».
- > Protestations contre le Medef dont le silence s'expliquerait ainsi : « ne pas gêner le gouvernement et le laisser appliquer notre politique ».
- > Rappel du rôle des salariés dans l'économie sans lesquels il n'y a pas de travail, pas d'impôts, pas de profits, pas de profiteurs.

Au moment où Sarkozy, le gouvernement, les ministres et les économistes de service nous rebattent les oreilles avec l'inéluctabilité de cette « réforme » et le lourd héritage que nous laisserions à nos enfants et petits enfants, RETABLISSEZ QUELQUES VERITES !

- * Les salariés fourniraient 85 % de l'effort de financement,
- * L'espérance de vie moyenne en bonne santé se situe à 63,1 ans pour les hommes et 64,2 ans pour les femmes,
- * La réforme Sarkozy-Woerth est une des rares en Europe qui, tout à la fois, recule les âges de la retraite et allonge la durée de cotisations.
- * 60 % des seniors sont hors emploi à l'heure de la retraite.
- * 25 % des 15-24 ans sont à la recherche d'un emploi.
- * La part des profits issus du travail versés aux actionnaires a crû de 20 % en 25 ans alors que la part des salaires dans les richesses produites a diminué de 8 %.

Voilà, s'il en était besoin, quelques exemples qui montrent que d'autres moyens existent pour pérenniser (voire conforter, nos retraites ; c'est pourquoi nous devons, avec les populations, **AMPLIFIER ENCORE LA MOBILISATION.**

Sommaire :

- Edito : La mobilisation ne se dément pas.
- P 2 : Communiqué de la Confédération Générale
- P 3 : Expression commune du 19 Octobre
- P 4 : Molex et Ryanair
Formation syndicale (rappel des stages)
- P 5 : Finances de l'UD
- P 6 : Chronique juridique
- P 7 : Souscription de l'UD
- P 8 : Pub MACIF



19 octobre

Une nouvelle mobilisation toujours aussi déterminée !

La 6ème journée de mobilisation interprofessionnelle unitaire de manifestations et de grèves depuis la rentrée est sans appel : **cette réforme des retraites, les salariés n'en veulent pas !** Avec 3,5 millions de manifestants dans 277 manifestations et une participation à la grève impliquant très largement différentes professions du privé comme du public, la mobilisation s'installe.

Rien n'y fait : ni les basses manœuvres du gouvernement, ni les pressions du patronat, pas plus que la répression faite sur les salariés en lutte depuis plusieurs jours ou envers les jeunes lycéens et étudiants qui manifestent et prennent ainsi leur avenir en main.

Les salariés, les retraités, les jeunes de plus en plus nombreux dans les cortèges, confirment, encore et toujours, leur détermination à gagner une autre réforme des retraites. Le Gouvernement et les organisations patronales ne peuvent y répondre par le mépris, la répression, et les atteintes au droit de grève. Cela est dangereux.

Les mobilisations en cours ne peuvent être qualifiées « d'intimidation, de prise d'otage d'un pays tout entier » comme l'a déclaré aujourd'hui le Premier ministre. La négation de la démocratie c'est lorsqu'un gouvernement et la majorité parlementaire refusent d'entendre les 71% de la population qui rejettent cette réforme et qui exigent l'ouverture de négociations sur d'autres alternatives possibles. Le chef de l'Etat, le Gouvernement, les élus et le Patronat doivent l'entendre !

La force, l'ancrage dans les entreprises du public comme du privé et le niveau de mobilisation en cours le démontrent, ce qui est maintenant installé dans le pays c'est un vaste mouvement unitaire qui porte l'exigence de justice sociale.

Les salariés expriment au-delà de la question des retraites, leurs exigences d'ouvertures de négociations pour l'emploi, les salaires, l'amélioration des conditions de vie et de travail, le développement des services publics.

Ils savent que le financement des retraites passe aussi par là !

Ce qui est à l'ordre du jour, dans le prolongement des mobilisations de 2009 et des exigences de sortie de la crise financière, c'est une tout autre répartition des richesses du pays pour une réforme des retraites juste et efficace.

La CGT réaffirme que le vote de la loi n'est pas d'actualité. Dans toutes les entreprises, les services, avec l'ensemble des organisations syndicales présentes, sous toutes les formes, y compris la grève, décidons massivement des formes de la poursuite permettant d'élargir encore plus le mouvement et exigeons l'ouverture des négociations sur nos revendications.

La CGT appelle les salariés à prolonger cette mobilisation sous toutes les formes sans attendre.

Montreuil, le 19 octobre 2010

Les jeunes exigent un droit à la retraite et à l'avenir

Les organisations syndicales de salariés CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA et les organisations de jeunesse FIDL, UNEF, UNL se sont rencontrées le lundi 18 octobre dans le respect de l'indépendance, du rôle et des prérogatives de chacun. Elles ont convenu d'une expression commune sur le sens et l'ampleur de la mobilisation actuelle contre le projet de loi portant sur la réforme des retraites.

Notre pays vit un mouvement social d'une ampleur exceptionnelle. Le projet gouvernemental de réforme des retraites rassemble désormais contre lui des millions de salariés, de demandeurs d'emploi, d'étudiants et de lycéens. La mobilisation de ces jeunes aux côtés des salariés témoigne du refus de cette réforme qui ne garantit pas leur droit à une retraite future.

Les jeunes générations ont très bien compris ce que sous-tend ce projet de réforme : un recul incessant de l'âge de départ en retraite, le recul des droits associés, l'absence de garanties assurant la pérennité du système par répartition. Le recul des bornes d'âge contribue à retarder l'entrée dans la vie active des jeunes.

Après avoir martelé que sa réforme visait à conforter le système de retraite pour les jeunes générations, le gouvernement leur dénie maintenant le droit de s'en mêler.

Ainsi pour le gouvernement, il serait raisonnable et courageux de faire des projections à quarante ans, mais il est complètement déplacé que les générations concernées s'en préoccupent.

Aujourd'hui avec les retraites, comme en matière de droit du travail, nous refusons que les jeunes servent d'alibi ou de variable d'ajustement, ce qui aboutirait à en faire une génération sacrifiée. Cette réforme les

concerne au plus haut point comme les concerne l'ensemble des questions économiques et sociales.

À l'instar de nombre de salariés, les jeunes générations ont conscience que l'avenir doit et peut passer par une autre approche fondée notamment sur un autre partage des richesses reconnaissant le travail et les travailleurs et une autre politique de l'emploi. Est également envisageable une meilleure prise en compte des temps de formation et d'inactivité forcée dans le calcul des annuités ouvrant droit à la retraite.

Cette mobilisation des jeunes aux côtés des salariés témoigne non seulement du refus de cette réforme qui hypothèque le droit à une retraite future pour les jeunes, mais également de l'inquiétude d'une génération qui, faute d'autres choix, risque de vivre moins bien que les générations précédentes.

Nous refusons que le gouvernement y réponde par le déni et la répression.

Les jeunes sont confrontés à un monde de plus en plus injuste, qui ne parvient pas à leur offrir des perspectives d'avenir et d'ascenseur social.

L'accès et la réussite de tous à l'éducation se heurtent à l'insuffisance des moyens et des choix politiques qui aujourd'hui les fragilisent. La situation de l'emploi et le chômage massif exercent une pression qui entraîne déqualification et précarité sur le marché du travail. L'emploi serait devenu un « luxe ». Droit à la formation, accès au logement, à l'autonomie, emploi des jeunes, statut social de la jeunesse en formation : ces questions doivent être remises au coeur d'une autre politique sociale des employeurs et du gouvernement.

Aux côtés des salariés et de leurs organisations syndicales, les lycéens et étudiants portent une part de rêve partagé pour renouer avec l'idée de progrès et de bonheur. Ils prennent leur avenir en main.

mardi 19 octobre 2010



La CGT ne laissera pas MOLEX – RYANAIR violer impunément le droit social français



Dans un contexte économique, marqué par une mobilisation sociale sans précédent face au projet de réforme des retraites du gouvernement, et alors que la CGT continue de porter l'exigence d'une autre politique industrielle pour notre pays, deux entreprises à capitaux étrangers Molex et Ryanair ont annoncé impunément hier des représailles à l'encontre de leurs salariés suite à des procédures judiciaires lancées contre elles.

- La compagnie aérienne low cost, Ryanair a annoncé l'arrêt de ses vols au départ de Marseille à partir du 11 janvier 2011 en raison « de l'ouverture d'une procédure judiciaire » contre elle (procédure où la compagnie est attaquée pour avoir employé des salariés sur le sol français avec des contrats irlandais).
- La compagnie Molex, quant à elle, en représailles à « l'action de 188 anciens salariés devant le Conseil des Prud'hommes de Toulouse » qui contestent la validité de leur licenciement, vient d'annoncer qu'elle suspend le financement du plan social.

Alors que le Secrétaire d'Etat à l'Industrie Christian Estori a validé le Plan de Sauvegarde de l'Emploi présenté par Molex et qu'il déclare depuis plus d'un an s'occuper personnellement du dossier,

Alors que le Maire de Marseille, Jean-Claude Gaudin, estime qu'il faut modifier le code du travail pour permettre à Ryanair et d'autres sociétés d'employer des salariés qui ne respectent pas les lois françaises,

On peut légitimement s'interroger sur l'utilisation de ces entreprises comme Cheval de Troie de la part du patronat et du gouvernement pour démanteler le modèle social français.

Face à la complaisance du gouvernement à l'égard de ces deux sociétés qui illustrent la course au moins-disant social à laquelle se livrent les entreprises en France et en Europe, la CGT réaffirme que le contexte actuel de mobilisation sociale, démontre que les salariés n'acceptent pas ces attaques frontales de la part du patronat et du gouvernement.

Montreuil, le 14 octobre 2010

FORMATION SYNDICALE

Rappels des stages

CHS CT Harcèlement

15 – 16 – 17 Novembre à Bourges

NIVEAU 2 1^{ère} partie

du 6 au 10 Décembre 2010 à Bourges

Un programme de formation syndicale est défini chaque année ; souvent, par manque de candidats(es) ces sessions ne peuvent se tenir, au détriment de celles et ceux qui se sont inscrits. Secrétaires de syndicats, informez vos adhérents(es) de ces formations et inscrivez-les auprès de l'UD afin d'organiser ces stages au mieux. Merci de votre compréhension.

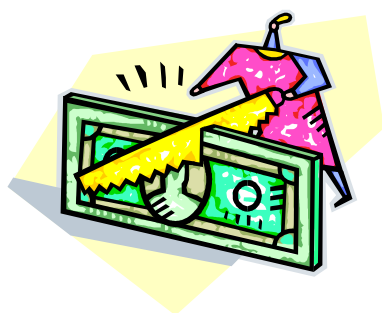
Le Collectif Formation Syndicale

LA SYNDICALISATION EN QUESTION

Rectificatif

Dans le Bulletin d'Information de l'UD d'Août/Septembre dernier, nous avons, dans l'article intitulé « la syndicalisation en question » cité le syndicat Raffestin comme n'ayant rien réglé en 2010.

Or, il s'avère que ce syndicat, suite à la liquidation de l'entreprise, a apuré ses comptes et effectué un versement à l'UD. Nous adressons nos excuses aux camarades de ce syndicat.



LES FINANCES de l'UD ... suite ...

CELA NE POURRA PAS DURER !

Pour régler les cotisations sociales au 15 Octobre 2010, nous avons dû effectuer un retrait de 10.000 € sur le livret A. Si les cotisations syndicales et la souscription de l'UD avaient été à la hauteur de la légitime attente, nous n'aurions pas été contraints d'avoir recours à cette démarche.

C'est pourquoi la COMMISSION FINANCIERE et de CONTROLE (CFC) qui s'est réunie le Jeudi 7 octobre vous lance à nouveau cet appel urgent à régler vos cotisations, vos billets de Souscription de l'UD ou/et à adresser toute aide financière à l'Union Départementale.

La CFC se tient à la disposition des structures qui souhaiteraient des infos supplémentaires sur les finances de l'UD.

Vous remerciant pas avance, recevez, Chers(es) Camarades, nos fraternelles salutations syndicales.

Pour la CFC, le Président

Info de la part des Retraités LSR 18

Au cours du voyage en Aveyron organisé par LSR 18 du 18 au 15 Septembre, les 41 participants du Cher ont approuvé la journée d'action intersyndicale nationale du 23 septembre 2010 contre le projet gouvernemental de réforme des retraites portant jusqu'à 67 ans le temps de travail pour percevoir une retraite à taux plein. Projet injuste et inutile puisqu'il n'a pas pour ambition de lutter contre le chômage ni de tout faire pour améliorer le pouvoir d'achat.

30 des participants à ce voyage ont déclaré qu'ils auraient été à la manifestation s'ils avaient été sur place.

William et Jean-Michel

HEURES SUPPLEMENTAIRES

Accord tacite de l'employeur

L'absence d'autorisation préalable de l'employeur pour effectuer des heures supplémentaires n'exclut pas un accord tacite de sa part. C'est le principe que vient de rappeler la Cour de cassation dans un arrêt du 2 Juin dernier. Dans cette affaire, l'employeur avait mis en place une procédure interne préalable à tout dépassement de la durée légale du travail dans l'entreprise (une demande de réalisation d'heures supplémentaires devait être présentée par les responsables de service). L'employeur arguait du non-respect de cette procédure pour refuser le paiement d'heures effectuées par certains salariés. Un argument inopérant pour les juges : ce qui importe, c'est la connaissance par l'employeur des heures effectuées par les salariés. Ce qui était bien le cas en l'espèce, grâce aux fiches de pointage. L'employeur ne s'étant pas opposé à la réalisation de ces heures, les juges en ont déduit qu'il les avait tacitement acceptées. Ces heures devaient par conséquent être payées.

Cass. Soc. 2 juin 2010 n° 08-40628 – Sté Yusen air & sea service.

INDEMNITE MALADIE

Baisse du montant

Le gouvernement a préparé un décret modifiant le mode de calcul de l'indemnité journalière maladie, décret entré en vigueur le 1^{er} septembre 2010. Constant dans sa chasse aux dépenses de santé, le gouvernement s'attaque directement aux salariés en arrêt maladie en baissant de manière significative leurs indemnités. La CGT estime entre 1,5 et 2 % cette baisse et a voté contre ce projet qui a été rejeté à l'unanimité du conseil d'administration de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie le 29 juillet 2010.

Rappelons que, jusqu'à présent, le gain journalier servant de base au calcul des indemnités journalières maladie, maternité, paternité et adoption était égal à 1/90 du salaire brut des trois mois précédant l'interruption du travail. Au 1^{er} septembre, ce gain journalier passe à 1/91,25. Dans le cas des indemnités journalières en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle, le gain journalier passe de 1/30 à 1/30,42 du salaire brut du dernier mois. Dorénavant, l'indemnité journalière étant due pour chaque jour ouvrable ou non est calculée non plus sur 360 jours mais sur 365 jours. – Art. R.323-4 et R. 433-4 du code du travail de la sécurité sociale et art. R. 752-48 du code rural et de la pêche maritime.

SOUSCRIPTION 2010

de l'UNION DEPARTEMENTALE des SYNDICATS CGT du CHER

Répartition et placement des billets par syndicats

UL BOURGES	Objectifs 2010	Régl. 2010	UL VIERZON	Objectifs 2010	Régl. 2010	UL LA GUERCHE	Objectifs 2010	Régl. 2010
ADOM	10		AFADO 18	20	20	CALCIA	40	
AFFA	10		APIA	20	20	MAR SANCOINS	10	10
AUXITROL	50		BUS VALLEE	10	10	RAFFESTIN	-	
BASE AVORD 702	20		CARREFOUR	10		RONIS	20	
BASE INTERMARCHIE	20	20	CARREFOUR Market	10		SMPA	30	
BRICO DEPOT	10		CARO DEVELOPPEMENT	20		SIME STROMAG	30	
CARREFOUR	30		Ctre LOUIS GATIGNON	30				
CH Jacques César	30		CH Vierzon	30				
CHS George Sand	30	30	CHEMINOTS	60		TOTAL	130	10
CHEMINOTS	100		COFIROUTE	60				
CPAM	10		COVI	10				
CRUEFI AGRICOLE	10	10	FAPT	50		UL BELLEVILLE/SANC.		
CTB	10		FCI	20		EDF GRPT	40	
CONSEIL Général	40		France FERMETURES	20				
DDASS	10	10	LISI AEROSPACE	40	10	TOTAL	40	
DIIH	10		NEXANS	30	30			
EDF/GDF (Département)	120	120	PARKER	40	40			
ESAM	20		PAULSTRA	40				
ETBS	40		PEP du CHER	20		RETRAITES		
FAPT	100	100	PICA	100	100			
FFDM PNEUMAT	10	10	PILLIVUYT	30	25	BOURGES		
EIT	10		POLE EMPLOI Vzon	20		Multi-prof. Bourges	800	700
IME ADAPT	10		SPERIAN (ex Bécou Dalloz)	20		Air France	10	
KEOLIS	10		STRUCTURES Outillage	20		Cheminois	30	
LCM	20		TDF	30		EdF/GdF (Département)	60	60
MBDA	50	10	KOYO ex TIMKEN	30	30	Ets Militaires	185	175
MAR BELLEVUE	20		TERRITORIAUX	30		Education Nationale	10	
MAR HENRICHIMONT	10		VAL RIC	10		Equipement	10	
MICHELIN	50					FAPT	50	50
NEXTER	150					FILPAC	20	20
PERSON AGRICOLES	10		TOTAL	780	285	MBDA	120	85
POLE EMPLOI (Assedic + Anpe)	15	10				METAUX	10	
ROSIKX	5					MICHELIN	20	
SDEN	20		UL ST-FLORENT			SANTE	30	
SERNAM	10		BERNET	10		TERRITORIAUX	20	20
SNADGI	20		LISI AUTOMOTIVE	150	80	TRANSPORTS	20	
SYND TRESOR	10		Maison de RETRAITE	10	10	Divers (Michel)	200	60
SYND MULTIPROF A	50		TERRITORIAUX	60	50			
TERRITORIAUX Mairie	50		ROSIERES	100		VIERZON		
TERRITORIAUX OPHLM	50	50	WAGON AUTOMOTIVE	150	150	Multi-prof. Vierzon	200	175
UNIROUTE	10		Divers (P. Philippeau)	40	40	CHEMINOTS	50	40
URSSAF	5					TERRITORIAUX	30	30
VEOLIA	10		TOTAL	520	330			
DIVERS						ST-AMAND		
						Multi-prof. St-Amand	150	135
			UL ST-AMAND					
			BUSSIERE	30		ST-FLORENT		
			CAT APEI	20	5	St-Florent-Rosières-Lunery	200	175
			CHAMPION	20				
			CH St-Amand	20				
			CHS G. Sand CHEZAL	40	40	LA GUERCHE		
			CHS G. Sand DUN	20		Multi-prof. La Guerche	60	35
			FAPT	20		CALCIA	60	60
			INTERMARCHIE AMANDIS	10				
TOTAL	1285	370	IMPRIMERIE CLERC	20	20			
			SMURFIT SOCAR	30		Total retraités	2345	1820
			TOTAL	230	65			
						TOTAL GENERAL	5330	2880

REPARTITION DES LOTS

CHEQUE CADEAU de 300 Euros : 2055

CHEQUE CADEAU de 45 Euros :

595 – 752 – 1070 – 1328 – 1382 – 1419 –
2811 – 3048 – 4104 – 4393 – 4452

CHEQUE CADEAU de 30 Euros :

1429 – 1476 – 1559 – 3033 – 3359 – 3503 –
3529 – 5095 – 5299

CHEQUE CADEAU de 15 Euros :

581 – 844 – 1149 – 1166 – 1345 – 1403 –
1484 – 3044 – 3677

LECTEURS DVD : 2779 - 3431

APPAREILS PHOTOS NUMERIQUES :

2038 – 4153 – 4312 – 5077

BOUILLOIRES ELECTRIQUES :

1412 – 1436 – 1472 – 1507 – 1552 – 1599 –
4960 - 5489

GRILLE-PAIN :

1395 – 1538 – 1585 – 1858 – 3598

RAMASSE-MIETTES ELECTRIQUES :

761 – 1072 – 1104 – 1433 – 2679 – 3586

PERCEUSES ELECTRIQUES :

188 – 1022 – 1034 – 1077 – 1119 – 1173 –
1185 – 1399 – 1408 – 1422 – 4027 – 4264

SCIES SAUTEUSES :

318 – 439 – 1029 – 1441 – 1454 – 1763 –
2449 – 3519 – 3583

FILETS GARNIS :

114 – 879 – 1039 – 1107 – 1367 – 1450 –
1515 – 1569 – 1799 – 2919 – 2986 – 3094 –
3575 – 3644 – 3810 – 4999 – 5232 – 5306

Les billets dont les numéros se

terminent par 3 ou 7

gagnent 1 lot par carnet

**Les lots sont à retirer à l'Union
Départementale des Syndicats CGT
du Cher**

8 Place Malus à Bourges

sur présentation

du billet gagnant

et ce jusqu'au

31 janvier 2011.



OCP - APECST 0107 - Crédit Photo - Vincent Bonnaud / Production Getty Images - Agency HLC - Documenti non contractuali. Garantie proposta solo (sotto dei condizioni menzionate nei contatti).



MACIF - CGT LE PROGRÈS SOCIAL POUR TRAIT D'UNION

Notre engagement : vous faciliter l'action militante

- Assurer les Militants
- Défendre les Militants
- Assurer votre Syndicat
- Assurer votre Comité d'Entreprise
- Gérer votre Trésorerie

Vous souhaitez en savoir plus ?

Macif - Direction des Partenariats - 79037 Niort cedex 9
partenariat@macif.fr